Mairie de Dommartin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°101-2026
Portant réservation temporaire de places de stationnement dans le cadre du moment de convivialité communal

Monsieur le Maire de Dommartin,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la route ;

Considérant l'organisation par la commune d'un moment de convivialité le 16 octobre 2026 à la salle polyvalente ;
Considérant la nécessité de réserver des emplacements de stationnement afin de permettre l'installation du matériel par le prestataire mandaté par la commune ;

ARRETE

Article 1 : Deux places de stationnement situées à proximité immédiate de la salle polyvalente sont réservées à l'installation et au stationnement d'un véhicule utilitaire du prestataire intervenant dans le cadre du moment de convivialité organisé par la commune.

Article 2 : Cette réservation sera effective le **16 octobre 2026 à compter de 17 h 00** et jusqu'à la fin des opérations de déchargement et d'installation du matériel.

Article 3 : Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit sur les emplacements concernés pendant la période visée à l'article 2. Tout véhicule en infraction pourra être considéré comme gênant au sens du Code de la route.

Article 4 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 5 : Le présent arrêté ne sera valable que pendant la période impartie. Il sera périmé de plein droit s'il n'en n'a pas été fait usage avant l'expiration du délai.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Dardilly
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny – Dommartin
Et publié sur le site internet de la mairie.

Fait à Dommartin,
le jeudi 8 octobre 2026
Le Maire, Alain THIVILLIER

MAIRIE DE DOMMARTIN
69380 (Rhône)

Mairie de Dommartin – Square de la Mairie – 69380 Dommartin
Tél : 04 78 43 52 07 ; fax : 04 78 43 56 60 ; contact@mairiedommartin.fr